




Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/La-prosperite-pour-qui>

La prospérité pour qui ?

- Société - Mouvement contre l'austérité -



Date de mise en ligne : mardi 27 juin 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Aujourd'hui entre en vigueur le nouveau taux du salaire minimum à 11,25\$. Peut-on parler de travailleuses et de travailleurs prospères ? Avec un salaire annuel de 20475\$ lorsqu'une personne travaille 35 heures/semaine ou de 23400\$ pour 40 heures/semaine, on parle de travailleuses et de travailleurs bas salarié-e-s qui souvent triment dur et tirent le diable par la queue, plutôt que de personnes avec des emplois bien rémunérés.

tiré de : Entrée libre 200 juin 2017 | Manon Brunelle

Le gouvernement ne peut ignorer cette réalité quand il parle de l'avenir prospère au Québec comme l'a mentionné Leitaou dans son dernier budget. « Nous agissons pour faire du Québec une société plus juste et plus prospère pour tous. »

La revendication pour un salaire minimum à 15\$ gagne de plus en plus d'adeptes et d'ardents défenseurs et trouve écho auprès d'organisations comme l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques qui a sorti d'intéressantes recherches sur le salaire minimum et le salaire viable.

La ministre Viens a rapidement brandi le spectre de faillites au Québec si nous devons appliquer une hausse substantielle du salaire minimum lors de notre rencontre politique. Il faut préciser que les secteurs principalement visés ne partiront pas s'installer dans d'autres pays. Nous sommes d'avis que cela peut être fait et nous croyons que les hausses applicables pour atteindre le 15 \$ pourraient s'arrimer à des aides accordées aux petites et moyennes entreprises qui auront à passer ce cap. Il faut aussi voir dans l'équation que cela serait profitable aux entreprises et commerces qui augmenteraient les ventes de leurs produits. Une hausse du salaire minimum pour les personnes bas salariées ne signifie pas qu'elles participeront à l'évasion, l'échappatoire ou l'évitement fiscal, mais bien au contraire qu'elles contribueront à relancer l'économie régionale en dépensant dans des commerces de proximité.

Dans une lettre d'opinion parue dans La Tribune du mardi 28 mars, Monsieur Stéphane Forget, président général de la Fédération des chambres de commerce du Québec a exprimé ses souhaits pour le budget Leitaou qui était rendu public en PM. Il semble que nous ayons un objectif commun. En effet, M. Forget a écrit : « La meilleure voie de promotion économique et sociale pour un individu, c'est encore un emploi bien rémunéré ». Dans cette lettre, il est aussi mentionné : « que les départs à la retraite s'accélèrent et plusieurs postes deviennent disponibles. Trop nombreux d'entre eux demeurent vacants, à la fois dans les métiers traditionnels et les nouveaux. » Encore une fois, nous sommes d'accord avec lui. Il nous semble important de spécifier qu'un élément déterminant dans le pouvoir d'attraction pour combler des postes reste de bonnes conditions en emploi et dans plusieurs cas, le salaire demeure un élément incontournable pour trouver preneur. Ce qui devrait se traduire par une augmentation du niveau des salaires si nous voulons une société plus juste et plus prospère pour tous (propos de Leitaou).